



Rapport d'activité 2017

N°2



Générateur participatif d'énergies en Côte-d'Or

Sommaire

pour trouver sa route

Le mot du Président

3

pour témoigner sur une année de fonctionnement

Carte d'identité

4

pour mieux connaître la SEML Côte-d'Or Énergies
pour partir à la rencontre du Conseil
d'administration

Éolien

6

pour utiliser l'énergie du vent

Photovoltaïque

8

pour utiliser l'énergie du soleil

Hydraulique

10

pour utiliser l'énergie de l'eau

Les chiffres

11

pour faire les comptes

Directeur de la publication

Jacques Jacquenet

Dépôt légal en cours

Tirage

100 exemplaires - juin 2018

Crédits photographiques

© SEML Côte-d'Or Énergies
sauf les photos de Frédérique
Colas et Pierre Grosset (Région
Bourgogne-Franche-Comté)

Développer les énergies renouvelables

grâce à un outil
d'investissement
ancré dans le territoire

La SEML Côte-d'Or Énergies poursuit activement sa croissance, à la recherche des meilleures opportunités de construction de production d'énergie renouvelable.

Dans le domaine de l'éolien, tout d'abord, plusieurs communes lui ont confié le développement de trois projets. Si les résultats des études sont favorables, les demandes de permis de construire pourraient être déposées d'ici fin 2018.

Ensuite, la prospection de bâtiments pouvant accueillir des panneaux

photovoltaïques en toiture a révélé un potentiel d'une quinzaine de projets jugés rentables. Dans l'immédiat, la SEML pense prendre des parts dans une société de production photovoltaïque afin de concrétiser rapidement quatre d'entre eux.

Enfin, dans le domaine de l'hydraulique, les projets restent malheureusement en statut quo. En cause ? Une réglementation lourde qui freine la bonne progression des dossiers.

Le bilan de cette deuxième année de fonctionnement reste malgré tout très positif. Chacun prend conscience de la nécessité d'évoluer vers un nouveau mix énergétique confortant ainsi pleinement le rôle de la SEML sur son territoire.



Carte d'identité

pour mieux connaître la SEML Côte-d'Or Énergies

Côte-d'Or Énergies est une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) créée à l'initiative du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or.

Elle a pour mission d'acquérir, d'aménager, de construire et d'exploiter tous moyens de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables, notamment l'éolien, l'hydraulique, le solaire et la biomasse.

7 actionnaires publics et privés ont constitué le capital de départ :



350 000 €



100 000 €



30 000 €



30 000 €



30 000 €



20 000 €



10 000 €

28 juin 2017

L'Assemblée générale approuve l'apport en comptes courants d'associés avec le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or (400 000 €) et la SICAE Est (30 000 €)

La SEML Côte-d'Or Énergies s'organise autour d'une Assemblée générale regroupant l'ensemble des actionnaires ainsi que d'un Conseil d'administration composé de 12 membres. Jean-Michel Jeannin, a été reconduit pour 2 ans dans ses fonctions de Directeur Général au Conseil d'administration du 9 novembre 2017.

Les membres de l'Assemblée générale lors de la signature des statuts



**4 Conseils
d'administration**
ont eu lieu en 2017

Carte d'identité
pour partir à la rencontre du Conseil d'administration



Jacques Jacquenet
Président
(Président du SICECO)



Anne-Marie Terrand
(SICECO)



Patrick Duthu
(SICECO)



Claude Fontaine
(SICECO)



Pascal Grappin
(SICECO)



Bernard Hanson
(SICECO)



Fabrice Lescure
(SICECO)



Frédérique Colas
(Conseil régional)



Pierre Grosset
(Conseil régional)



Julien Ollagnier
(Caisse d'Épargne)



Gilbert Puyravaud
(Crédit Agricole)



Olivier Dubray
(SICAE EST)

Éolien

pour utiliser l'énergie du vent

En 2017, plusieurs communes ont décidé de confier leur projet de développement éolien à la SEML. Les études d'opportunité ayant révélé un véritable potentiel d'investissement, le Conseil d'administration a décidé de lancer des études de développement pour 3 projets : ceux de Minot et de Cérilly / Sainte-Colombe-sur-Seine durant l'été et celui du Val de Saône (6 communes concernées : Busselange, Chamblanc, Franxault, Grosbois-les-Tichey, Montagny-les-Seurre et Pagny-le-Château) au mois de novembre.



6



Des permanences publiques se sont tenues pour présenter le projet éolien de Cérilly / Sainte-Colombe-sur-Seine dans chacune des communes concernées.

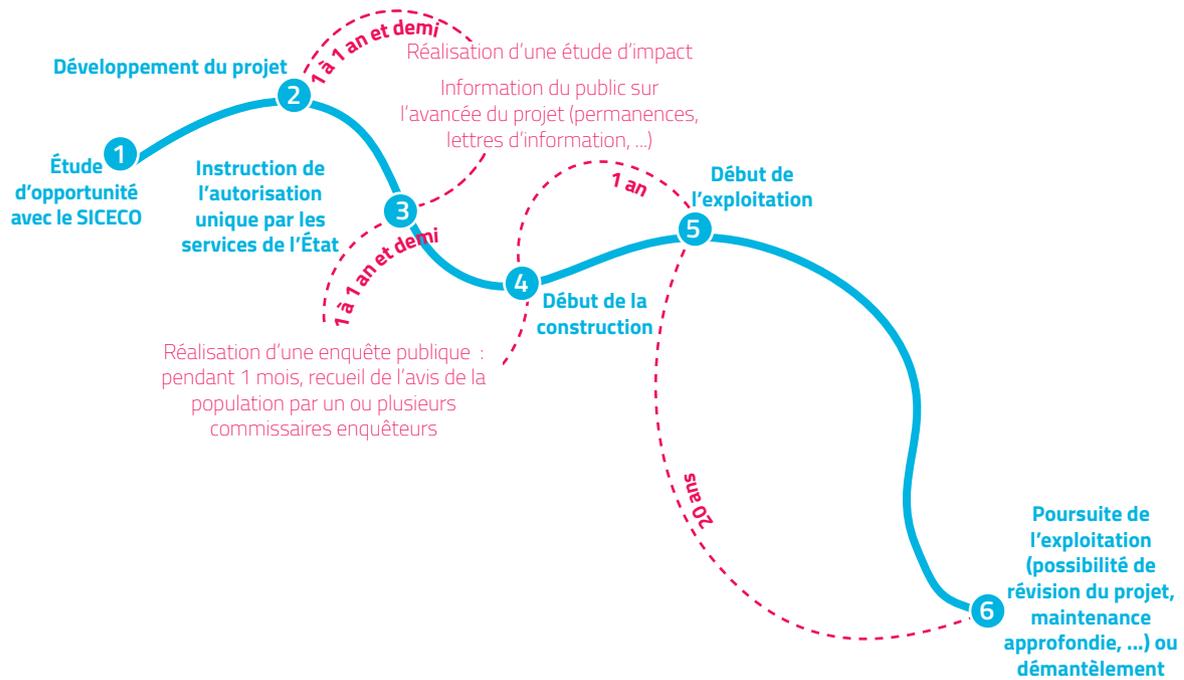


Des permanences publiques ont eu lieu dans les 6 communes concernées par le projet éolien du Val de Saône.

Présentation des projets

En plus de l'organisation de permanences publiques, la SEML édite des lettres d'information et des articles afin que les communes puissent les insérer dans leurs outils de communication envers les habitants (bulletin municipal par exemple). Ils permettent de faire le point sur l'avancement des projets.

Quel calendrier pour un projet éolien ?



Les études de développement

comprennent les études environnementales, les études paysagères et patrimoniales, les études acoustiques et les mesures du vent.

Ces études sont menées sur une période d'un an minimum. Elles conduisent au dépôt en Préfecture d'un dossier de demande d'autorisation auprès des services de l'État qui instruisent l'autorisation pour la construction et l'exploitation du parc.

Les **études environnementales** analysent la faune et la flore afin de répertorier les espèces

présentes et leurs habitudes. Les **études paysagères et patrimoniales** servent à simuler la présence des éoliennes dans le paysage. Les **études acoustiques**, quant à elles, modélisent le bruit généré par les éoliennes. Enfin, un **mât** d'une centaine de mètres mesure la vitesse du vent pour confirmer le gisement.

Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

En 2017, la SEML Côte-d'Or Énergies a lancé une prospection afin de rechercher des surfaces de toiture permettant de développer des centrales photovoltaïques.

La puissance envisagée pour de telles installations est comprise entre 36 et 250 kWc, ce qui correspond à des surfaces de champs photovoltaïques de 225 à 1 500 m².



8

4 projets potentiels ont été identifiés sur les toits de la Maison de santé à Bligny-sur-Ouche (1), de la salle des fêtes à Longeault (2), du centre technique et intercommunautaire à Nuits-Saint-Georges (3) et de la salle omnisports à Seurre (4).

Les autorisations d'urbanisme ont été obtenues et les demandes de raccordement ont été envoyées à Enedis en décembre.

D'autres projets ont été recensés et devraient voir le jour.

Pour chaque projet 1 et 2 :

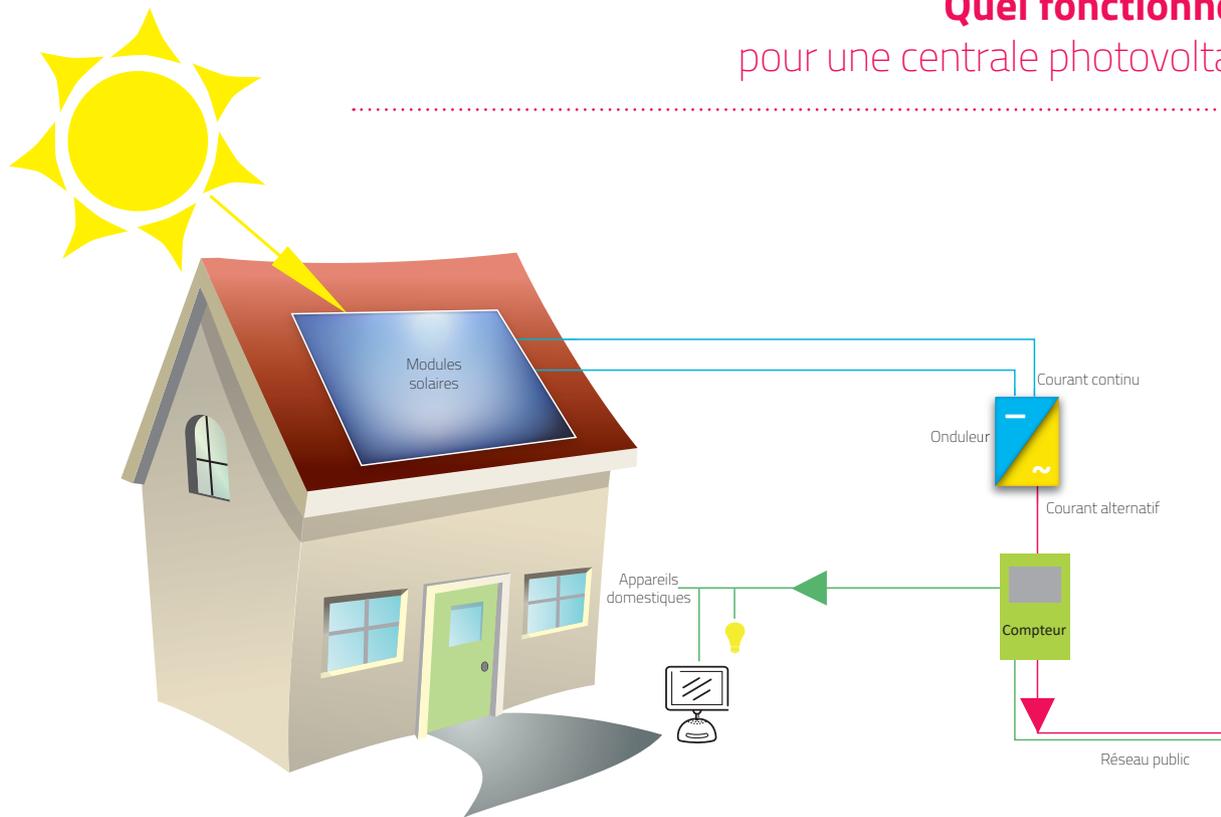


Pour chaque projet 3 et 4 :



Choix des projets

La sélection des projets a été réalisée selon différents critères : la surface (donc la puissance à installer), le type de toiture (présence d'amiante, poids des panneaux à supporter), la pente et l'orientation du toit, le coût de raccordement (éloignement du bâtiment par rapport au poste), secteur (sauvegardé ou non).



Quel fonctionnement pour une centrale photovoltaïque ?

BF Énergie

est une société cote-d'orientée spécialisée dans l'exploitation de dispositifs de production d'énergies renouvelables notamment d'origine photovoltaïque.

Un partenariat pour construire rapidement les projets

Les administrateurs de la SEML réfléchissent pour entrer au capital de la société BF Énergie afin de pouvoir développer rapidement des projets photovoltaïques. Cette prise de participation permettrait à la SEML d'exploiter 4 centrales en

fonctionnement et d'avoir 2 projets supplémentaires prêts à construire, en plus de ceux retenus lors de la prospection.

Le Conseil d'administration devra statuer en 2018.

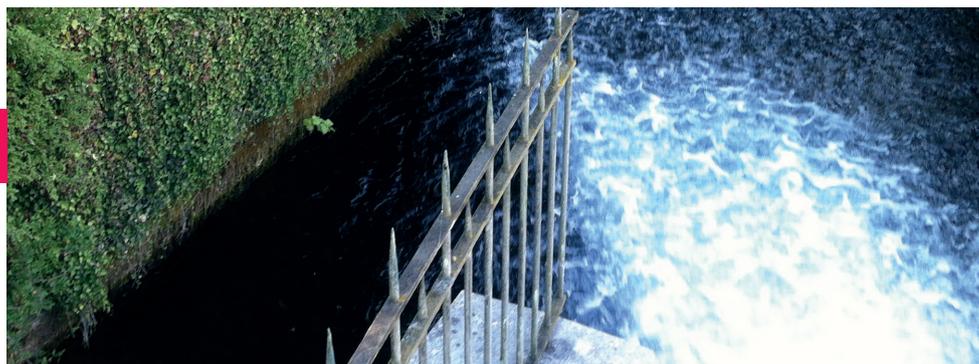
Hydraulique

pour utiliser l'énergie de l'eau

La SEML Côte-d'Or Énergies envisage de remettre en fonctionnement des centrales micro-hydrauliques à Bèze et à Semur-en-Auxois.

Cette année a été consacrée à la recherche de la propriété des droits d'eau. Les services

de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont aussi demandé une étude hydraulique complémentaire à l'étude de faisabilité pour le site de Semur-en-Auxois afin de mesurer l'impact de la remise en service sur les crues.



Centrale micro-hydraulique de Bèze :



Centrale micro-hydraulique de Semur-en-Auxois :



Une exploitation hydraulique

nécessite le respect de plusieurs réglementations : le droit d'eau (capacité d'un propriétaire d'ouvrage hydraulique à exploiter la force motrice de l'eau sans autorisation administrative), ou encore le respect de l'environnement (continuité de la rivière, passage de poissons, ...).

Son rendement est fonction du débit du cours d'eau et de la hauteur de chute.

Les chiffres
pour faire les comptes

+ 455 000 € dont :

430 000 € d'apport en comptes
courants d'associés

25 000 € de capital initial libéré



- 106 419 €

de dépenses



dont

- 63 465 €

d'études pour le
développement de
projets éoliens



- 6 960 €

d'audits de bâtiments
pour l'installation
de centrales
photovoltaïques en
toiture



SEML Côte-d'Or Énergies

Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 570 000 €

Siège social : 9 A rue René Char - 21000 DIJON

03 80 50 99 29

direction@cotedor-energies.fr